

La reconnaissance professionnelle des diplômés de la filière STAPS

Quelques éléments pour une stratégie.

DGESIP, Le 26 Novembre 2015

Point de situation: différents enjeux

- Un enjeu général de reconnaissance professionnelle des formations universitaires (loi du 5 mars 2014, CNEFOP, CPF, cartographies, qualités etc..) et de mise en place de la Loi ESR.
- Un enjeu particulier de reconnaissance pour la filière Staps dans un secteur économique très spécifique (exercice réglementé, offre concurrente, inertie de l'histoire)
- Des enjeux d'avenir pour le développement de cette reconnaissance professionnelle dans des secteurs professionnels plus ou moins nouveaux

Premiers éléments généraux avec impact sur les Staps

- Loi du 22 Juillet 2013 (nomenclature, parcours type, accréditation, spécialisation progressive)
- Loi du 5 Mars 2014 (quadripartisme, critères de formation professionnelle qui deviennent premiers)
- Généralisation d'une démarche « compétences » où les Staps sont très en avance et très coordonnés

Des enjeux d'usage du concept « professionnel »

- Pas de définition claire de ce qu'est une formation professionnelle
- Distinction entre FC « Formation des professionnels » et F Initiale
- Des compétences transversales et des compétences spécifiques
- Les critères de la FP versus CNEFOP et régions sont construits sur la FC et l'apprentissage.
- Pb pour une offre universitaire
 - qui souhaite que toute l'offre initiale soit a priori accessible en FC
 - Dont tous les diplômes sont inscrits au RNCP de droit

Contexte particulier

- Des secteurs spécifiques (infra 4, TPE, temps partiel, emploi associatif, place du face à face)
- Des formations professionnelles « de fait » en Licence générale
- Des réponses à faire évoluer face à un marché de la formation très évolutif.

Éléments « perturbateurs »

- La question de l'explosion démographique et la gestion de flux
- Le positionnement des Staps au moment de l'accréditation au sein des COMUE
- La pression de l'offre de l'architecture MJS

Des formats pour l'avenir

- La spécialisation progressive (Un portail Staps avec des ouvertures réelles pour l'orientation (deust, LP...) et donc à réaliser en interne à l'Université)
- Des débouchés spécifiques à positionner au plan national (du coaching à la prépa physique, du commerce d'articles à l'aquatique...)
- La formation continue (FTLV)
- Les blocs de compétences (COPANEF)

Focus spécialisation progressive

■ Parcours type qui doit donner

- Des éléments d'information
- Des éléments de construction de parcours
- Des éléments de diversification

- Pas de « tubes »
- Pas de sélection en fin de L2 mais de l'information

- Attention au deug (pratiques...)
- Les Deust en réorientation?

- Staps n'est pas un portail interministériel...

Quelques points de repères

- Si portail STAPS, alors mise en place d'un éco système de formations professionnelles autour de la Licence (car pas d'autres mentions....)
- Si formations professionnelles, alors
- conseil sectoriel, conseil de perfectionnement...
- formation continue et blocs de compétences
- Politique de développement de l'offre pro...
- Politique de présence en région

Et puis...

- Coordination pour l'usage de la nomenclature (avec d'autres composantes)
- Questions de la nomenclature master et des métiers à exercice réglementé
- Spécificité des DU.... (inscription CNCP sur demande, pas de carte professionnelle...) pour le financement
- Question de l'usage futur de la mention générique STAPS en master